

La Roynie de Secile, duchesse d'Anjou et de Touraine,
contesse de Prouvence et du Maine.

Tresreverend pere en Dieu , treschiers et grans amis,
nous avons receu par le porteur de cestes les lettres qu'avez
escriptes à Monseigneur le Roy, Nous et le chancelier de
France, dont mondit Seigneur à eues celles à lui escriptes ,
et de notres avons veu le contenu bien au long, et aussi
le contenu de celles de mondit Seigneur par la copie d'icelles
que nous avez envoyé, dont nous vous mercions. Et avons
bien sceu et savons le tres grant vouloir et bonne volenté
qu'avez au bien de mondit Seigneur, de beau cousin le Con-
nestable , de Nous et de ce royaulme et aussi à la paix
d'icellui, dont vous savons tant bon gré qu'escripre le vous
saurions. Quant est du Président et autres qui ont perturbé
le bien de la paix, mondit Seigneur les a, par notre pourchaz
et celui dudit beau cousin, mis hors et separez de sa com-
paignie. Et depuis avons tant fait que, à l'aide de Dieu, les
choses sont de présent en tres bons termes. Et en brief
doit cy venir le dit beau cousin le Connestable devers mondit
seigneur pour confermer , conclure et appoincter du tout le
fait de la dite pais et ensemble aviser pour pourveoir aux
choses nécessaires au relevement de ce royaume et union
des seigneurs du sanc de mondit Seigneur, mettre sus justice
et oster toutes roberies et pilleries. Et à ce faire nous em-
ploirons du tout notre povoir comme tousjours avons fait et
tant qu'au plaisir de Notre Seigneur vendrons à notre enten-
cion. Tresreverend père en Dieu , treschiers et grans amis,
nous vous prions que touzjours veuillez perseverer et con-
tinuer à la bonne volenté qu'avez eue et avez au bien de
monseigneur le Roy, de son royaume, de Nous et de la paix,
en nous signifiant feablement se chose voulez que puissions,
car volentiers et de bon cuer l'acomplirons au plaisir de